

Définition du domaine d'examen

FRA-1033-1

Français langue d'enseignement

**Compréhension en écoute
et production orale**

Mise à jour avril 2005

Québec 

Définition du domaine d'examen

FRA-1033-1

Français langue d'enseignement

**Compréhension en écoute
et production orale**

Mise à jour avril 2005

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction de la formation générale
des adultes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005 – 05-00027

ISBN 2-550-44258-X

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
1 Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
2 Compréhension en écoute	3
2.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative.....	3
2.1.1 Notions.....	3
2.1.2 Habiletés.....	5
2.2 Tableau de pondération.....	6
2.3 Comportements observables.....	7
3 Production orale	9
3.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative.....	9
3.1.1 Notions.....	9
3.1.2 Habiletés.....	11
3.2 Tableau de pondération.....	12
3.3 Comportement observable.....	13
4 Justification des contenus et de leur pondération	14
4.1 Compréhension en écoute.....	14
4.2 Production orale.....	14
5 Spécifications de l'épreuve	16
5.1 Type d'épreuve.....	16
5.1.1 Compréhension en écoute.....	16
5.1.2 Production orale.....	17
5.2 Déroulement de l'épreuve.....	17
5.3 Importance relative des parties de l'épreuve et note de passage.....	17
5.4 Conditions particulières.....	18

PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée pour les besoins de l'évaluation sommative. Elle sert à faire connaître les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études de français, plus particulièrement ceux du cours FRA-1033-1, qui seront l'objet d'une évaluation sommative. Elle est fondée sur le programme et permet d'en faire ressortir les grandes orientations et les principes sur lesquels doit reposer l'évaluation des apprentissages visés, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. En outre, elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

La définition du domaine d'examen est essentielle à la préparation d'épreuves valides d'une version à une autre, d'une commission scolaire à une autre ou, encore, d'une année à une autre. Elle permet de préciser les éléments évalués pour chacune des habiletés retenues aux fins d'évaluation sommative.

Elle constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure pour l'évaluation sommative. Les étapes subséquentes se déroulent suivant le partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

1 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations

L'objectif du programme est de rendre l'adulte habile à lire et à rédiger divers textes, à écouter et à formuler oralement divers messages, qui pourront répondre à ses besoins de communication.

Le programme a pour objet le développement d'habiletés langagières dont l'acquisition progressive se fait en spirale : les objectifs intermédiaires se répètent d'un cours à l'autre autant en ce qui a trait à la compréhension que pour ce qui est de la production. De plus, les indicateurs de l'habileté sont nuancés et deviennent plus nombreux en même temps que les éléments d'apprentissage présentent des particularités et un élargissement en fonction du caractère distinctif de chaque dominante et du contenu qui augmente d'un cours à l'autre.

Le programme a pour objet de favoriser l'exploitation des ressources de la langue pour permettre à l'adulte d'acquérir et de développer l'habileté à comprendre le sens des textes et des messages qui lui sont proposés.

Dans le programme, on souhaite amener l'adulte à utiliser également les ressources de la langue pour développer son habileté à s'exprimer oralement ou par écrit.

Dans le programme, on vise l'intégration des apprentissages et le transfert des connaissances acquises en compréhension dans la production, et vice versa.

Conséquences

Au moment de l'évaluation, on se servira des situations tirées de la vie courante pour vérifier les habiletés à écouter et à formuler oralement des messages significatifs.

Étant donné la récurrence des contenus d'apprentissage du programme, dans l'épreuve relative au présent cours, on pourra tenir compte des exigences des cours précédents et des connaissances acquises antérieurement.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera dans quelle mesure l'adulte est capable d'exploiter les ressources de la langue pour comprendre et analyser le sens des messages qui lui sont proposés.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à utiliser les ressources de la langue dans ses productions orales et dans la formulation de ses réponses.

Lorsque ce sera possible, au moment de l'évaluation, on tiendra compte en production des éléments étudiés en compréhension et vice versa.

2 COMPRÉHENSION EN ÉCOUTE

2.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal Écouter un message à dominante expressive : témoignage, entrevue ou discussion.

2.1.1 Notions

Éléments du discours

- **Situation de communication**
 - intention de l'auteur ou de l'auteure
 - situation à l'origine de l'expression des idées
- **Sujet ou thème**
- **Goûts, émotions, sentiments ou opinions**
 - situations vécues
 - allusions ou sous-entendus
 - références à des situations ou à des personnes

Langue

- **Éléments de subjectivité**
 - vocabulaire à connotation affective
 - expressions subjectives
 - expressions imagées
 - adjectifs mélioratifs ou péjoratifs et adverbes traduisant des nuances
- **Mots ou expressions**
 - sens selon le contexte
 - antonymie et synonymie
- **Éléments syntaxiques et prosodiques**
 - rôle de certains pronoms
 - pauses et ton
 - débit, volume, timbre et nuances

- **Règles de la langue**
 - règles lexicales
 - règles grammaticales
 - règles syntaxiques

2.1.2 Habiletés

- **Comprendre**

Capacité à dégager du message les éléments relevant du discours et à saisir le sens donné à ce message par le vocabulaire ou les éléments prosodiques et sonores.

- **Appliquer**

Capacité à respecter les règles de la langue.

- **Analyser**

Capacité à faire ressortir l'expérience antérieure de l'auteur ou de l'auteure ainsi que des éléments montrant sa subjectivité.

- **Évaluer**

Capacité à exprimer son intérêt et son émotivité à la suite de l'audition du message.

2.2 Tableau de pondération

COMPRÉHENSION EN ÉCOUTE

Notions Habilités	Éléments du discours	Organisation du discours	Langue
Comprendre 64 %	· Situation de communication 8 % · Sujet ou thème 3 % · Goûts, émotions, sentiments ou opinions 29 % (1)* 40 %		· Mots ou expressions 16 % · Éléments syntaxiques ou prosodiques 8 % (4) 24 %
Analyser 26 %	· Goûts, émotions, sentiments ou opinions 10 % (2) 10 %		· Éléments de subjectivité 16 % (5) 16 %
Évaluer 5 %	· Goûts, émotions, sentiments ou opinions 5 % (3) 5 %		
Appliquer 5 %	· Règles de la langue		5 % (6) 5 %

* Les numéros (1) à (6) correspondent aux numéros des dimensions.

2.3 Comportements observables

Dimension 1 : Comprendre (40 %)

- 8 % Dégager l'intention de l'auteur ou de l'auteure et préciser la circonstance qui l'a amené à exprimer ses idées.
- 3 % Déterminer le sujet ou le thème du message.
- 10 % À partir de deux situations ou événements relatés dans le message, dire ce que ressent ou ce que pense l'auteur ou l'auteure.
- 10 % Pour deux des éléments suivants : goût, sentiment, émotion ou opinion, relever un passage du message qui en témoigne.
- 4 % À partir d'une situation ou d'un événement tiré du message, dégager un trait caractéristique d'un personnage ou d'une personne en cause.
- 5 % En se référant à une réaction de l'auteur ou de l'auteure, donner une cause plausible, non exprimée dans le message, qui pourrait l'expliquer.
ou
En se référant à un état d'âme de l'auteur ou de l'auteure, donner une conséquence possible, non exprimée dans le message, qui pourrait en découler.

Dimension 2 : Analyser (10 %)

- 10 % En considérant le message en tout ou en partie, montrer qu'un sous-entendu ou une allusion permet de découvrir l'expérience de l'auteur ou de l'auteure.

Dimension 3 : Évaluer (5 %)

- 5 % En considérant le message en tout ou en partie, exprimer son intérêt ou son émotivité quant à l'expression par l'auteur ou l'auteure de ses goûts, de ses sentiments, de ses émotions ou de ses opinions.

Dimension 4 : Comprendre (24 %)

- 8 % Donner, selon le contexte, le sens de deux mots ou groupes de mots du message dont au moins un est utilisé dans un sens abstrait ou imagé.
- 8 % Donner un synonyme ou un antonyme de deux mots du texte pour en expliquer le sens selon le contexte.
- 8 % En se référant à une partie du message, dire en quoi un élément syntaxique ou prosodique contribue à mieux en faire saisir le sens.

Dimension 5 : Analyser (16 %)

- 16 % Pour montrer que l'auteur ou l'auteure utilise un vocabulaire connotatif, relever quatre adjectifs, expressions ou énoncés qui l'illustrent.

Dimension 6 : Appliquer (5 %)

- 5 % Respecter les règles de la langue déjà étudiées dans la formulation des réponses (énoncés ou phrases complètes).

3 PRODUCTION ORALE

3.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal Prendre la parole dans une discussion ou pour faire un exposé à dominante expressive.

3.1.1 Notions

Éléments du discours

- **Situation de communication**
 - intention de communication
 - contexte situationnel

- **Situation à l'origine de l'expression des idées**
 - temps
 - lieux
 - personne ou personnage en cause
 - événements
 - objets

- **Goûts, émotions, sentiments ou opinions**
 - exemples

Organisation du discours

- **Élément de la planification**
 - plan de la présentation ou aide-mémoire
 - introduction : situation à l'origine de l'expression des idées
 - développement : goûts, émotions, sentiments ou opinions
 - conclusion : retour sur l'expression des idées

- **Éléments de cohérence**
 - pauses verbales
 - indices chronologiques
 - marqueurs de relation et de division
 - autres

Langue

- **Vocabulaire**
 - mots justes et expressions correctes se rattachant au contexte
 - vocabulaire à connotation affective

- **Éléments de prosodie et de paralangage**
 - rythme et débit
 - volume et prononciation
 - maintien, mimiques et gestes
 - direction du regard

- **Règles de la langue**
 - règles syntaxiques
 - règles grammaticales
 - liaison
 - élision

3.1.2 Habiletés

- **Appliquer**

Capacité à respecter les règles de la langue.

- **Synthétiser**

Capacité à présenter dans une discussion ou un exposé à dominante expressive l'ensemble des éléments qui les caractérisent.

3.2 Tableau de pondération

PRODUCTION ORALE

Notions Habiletés	Éléments du discours	Organisation du discours	Langue
<p align="center">Appliquer</p> <p align="center">12 %</p>			<ul style="list-style-type: none"> · Règles de la langue 12 % <p align="right">(3) 12 %</p>
<p align="center">Synthétiser</p> <p align="center">88 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Situation à l'origine de l'expression des idées 6 % · Goûts, émotions, sentiments ou opinions 32 % <p align="right">(1)* 38 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Élément de la planification 6 % · Éléments de cohérence 12 % <p align="right">(2) 18 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Vocabulaire 12 % · Éléments de prosodie et de paralangage 20 % <p align="right">(4) 32 %</p>

NOTE : Toute production orale d'une durée inférieure à une minute ou ne respectant pas la **situation de communication** présentée (intention de communication et contexte situationnel) ne sera pas corrigée et la note zéro sera attribuée.

* Les numéros (1) à (4) correspondent aux numéros des dimensions.

3.3 Comportement observable

Faire une présentation orale au cours d'une discussion ou un exposé à dominante expressive de trois à cinq minutes en respectant les exigences suivantes :

- 6 % **(1)** Présenter la situation à l'origine de l'expression de ses idées.
- 32 % Présenter ses goûts, ses émotions, ses sentiments ou ses opinions en les illustrant par des exemples tirés de son expérience personnelle ou d'autres sources.
- 6 % **(2)** Présenter les éléments de la planification en soumettant un plan général ou un aide-mémoire comportant au moins les mots clés correspondant aux idées essentielles de sa présentation.
- 12 % Structurer sa présentation en tenant compte des éléments de cohérence.
- 12 % **(3)** Respecter les règles syntaxiques et grammaticales.
- 12 % **(4)** Employer un vocabulaire adapté à la situation de communication.
- 20 % Tenir compte des éléments de prosodie et de paralangage.

4 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Les habiletés cognitives retenues relèvent de la taxonomie de Bloom¹.

4.1 Compréhension en écoute

Comme en FRA-1032-2, l'habileté *comprendre* a été particulièrement retenue compte tenu de la classe d'enseignement, mais l'habileté *connaître* n'a pas été retenue, car la connaissance de l'orthographe lexicale ne peut être objet d'évaluation dans la compréhension en écoute.

Étant donné le caractère même de la compréhension en écoute et compte tenu que plusieurs des éléments d'apprentissage ont déjà été évalués dans le cours FRA-1032-2, on trouve moins de comportements observables dans ce cours et ceux-ci obtiennent en conséquence une pondération plus grande.

L'absence complète d'évaluation en ce qui concerne l'organisation du discours est due à la dominante à l'étude ainsi qu'à la difficulté particulière de la compréhension en écoute.

Un comportement observable dans la dimension 1 a été élaboré dans le but de vérifier par l'extrapolation l'habileté *comprendre*.

Même si l'habileté *évaluer* est d'un niveau de difficulté plus grand, elle a été retenue dans le but de vérifier la capacité de l'élève à *réagir au message*, conformément à l'indicateur de l'habileté du programme d'études.

L'habileté *appliquer*, au troisième niveau dans la taxonomie de Bloom, n'a été retenue, en compréhension, que pour l'évaluation de la capacité de l'adulte à respecter les règles de la langue dans l'écriture de l'ensemble de ses réponses. Voilà pourquoi elle apparaît à la fin du tableau de pondération, et ce, pour l'ensemble de l'épreuve.

4.2 Production orale

En production orale, les habiletés retenues sont *appliquer* et *synthétiser*, puisqu'il est demandé à l'adulte de satisfaire à une seule tâche, soit celle de présenter, dans un ensemble structuré, l'ensemble des idées relatives à une situation de communication donnée, en appliquant les règles de la langue.

1. Si vous désirez obtenir plus d'information sur cette taxonomie, vous pouvez consulter le *Dictionnaire actuel de l'éducation* de Renald Legendre, pages 1316 à 1320.

Étant donné le caractère oral de cette partie de l'épreuve, une pondération de 20 p. 100 a été accordée à l'évaluation des éléments de prosodie et de paralangage alors qu'une pondération particulière de 12 p. 100 a été prévue pour celle des règles grammaticales et syntaxiques, plus difficiles à évaluer. Quant aux règles lexicales, celles-ci ne peuvent être évaluées à l'oral.

En ce qui concerne les éléments de la planification pour lesquels 6 p. 100 sont alloués, on notera qu'il peut s'agir d'un plan général ou bien d'un aide-mémoire.

5 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

Aux fins de l'évaluation sommative, une épreuve en deux parties est exigée : la première partie permet de mesurer l'habileté de l'adulte à écouter un message à dominante expressive; la seconde, de mesurer son habileté à prendre la parole dans une discussion ou pour faire un exposé à dominante expressive.

5.1 Type d'épreuve

L'épreuve comporte deux parties distinctes.

5.1.1 Compréhension en écoute

Un message à dominante expressive (témoignage, entrevue ou discussion), d'une durée de trois à cinq minutes et enregistré sur cassette audio, sera présenté à l'adulte.

On indiquera les consignes pour l'audition dans le *Cahier de l'élève* ainsi que dans l'enregistrement du message. Celui-ci pourra être entendu trois fois, cependant l'enregistrement doit être continu et prévoir un arrêt de cinq minutes entre les deux premières auditions et un autre de dix minutes entre les deux dernières.

L'atteinte des objectifs retenus pour le cours FRA-1033-1 sera mesurée à partir d'items (questions ou tâches) auxquels l'adulte devra répondre par écrit. Ces items peuvent être à réponse choisie ou à réponse construite.

Tous les comportements observables doivent faire l'objet d'un item dans chaque forme d'épreuve; cependant, certains peuvent nécessiter la rédaction de plus d'un item.

De plus, il faut éviter, dans la rédaction des items, de considérer la compréhension en écoute de la même façon que la compréhension en lecture en présentant dans l'énoncé de l'item de longs extraits du message entendu ou en demandant d'en relever textuellement des passages.

En ce qui concerne l'évaluation du comportement observable relatif au respect des règles de la langue dans la formulation des réponses, on appliquera les critères suivants :

5 points	4 points	3 points	2 points	1 point	0 point
de 0 à 5 erreurs	6 ou 7 erreurs	8 ou 9 erreurs	10 erreurs	11 erreurs	12 erreurs et plus

5.1.2 Production orale

L'adulte devra participer à une discussion ou faire un exposé à dominante expressive. Il ou elle choisira le sujet de la discussion ou de l'exposé.

Dans le *Cahier préparatoire à l'épreuve*, remis au moment de l'apprentissage, on proposera quelques sujets afin de donner des idées à l'adulte; on lui fournira aussi une *Liste des points à prévoir* pour l'aider à préparer de façon appropriée son intervention ou sa présentation. Cette liste correspond aux critères de correction à partir desquels l'une ou l'autre de ces dernières sera évaluée et elle doit être présentée dans des termes clairs et faciles à comprendre par l'adulte.

On y indiquera également la pondération accordée pour chacun des points à vérifier ainsi que la pénalité prévue en cas de non-respect du temps minimum requis, soit la perte de cinq points par tranche de trente secondes manquantes. Il est à noter que, si l'adulte participe à une discussion, on ne doit tenir compte que de la durée de l'ensemble de ses interventions.

5.2 Déroulement de l'épreuve

L'épreuve devra se dérouler à la fin du cours et comporter deux séances distinctes, la partie ayant pour objet la compréhension précédant idéalement celle portant sur la production.

Durée de l'épreuve

Partie relative à la compréhension : 2 heures 30 minutes en salle d'examen

Partie portant sur la production : de 3 à 5 minutes d'intervention ou de présentation en classe

Pour la production orale, l'adulte doit pouvoir bénéficier d'un temps de préparation suffisant; de plus, la présentation doit avoir lieu en présence d'un auditoire d'au moins cinq personnes.

En ce qui concerne la discussion, un nombre minimal de deux participants ou participantes est nécessaire, en plus de l'adulte se trouvant dans la situation d'évaluation.

5.3 Importance relative des parties de l'épreuve et note de passage

Pour le cours FRA-1033-1, la partie de l'épreuve relative à la compréhension représente 50 p. 100 de l'évaluation et celle qui porte sur la production, 50 p. 100 également.

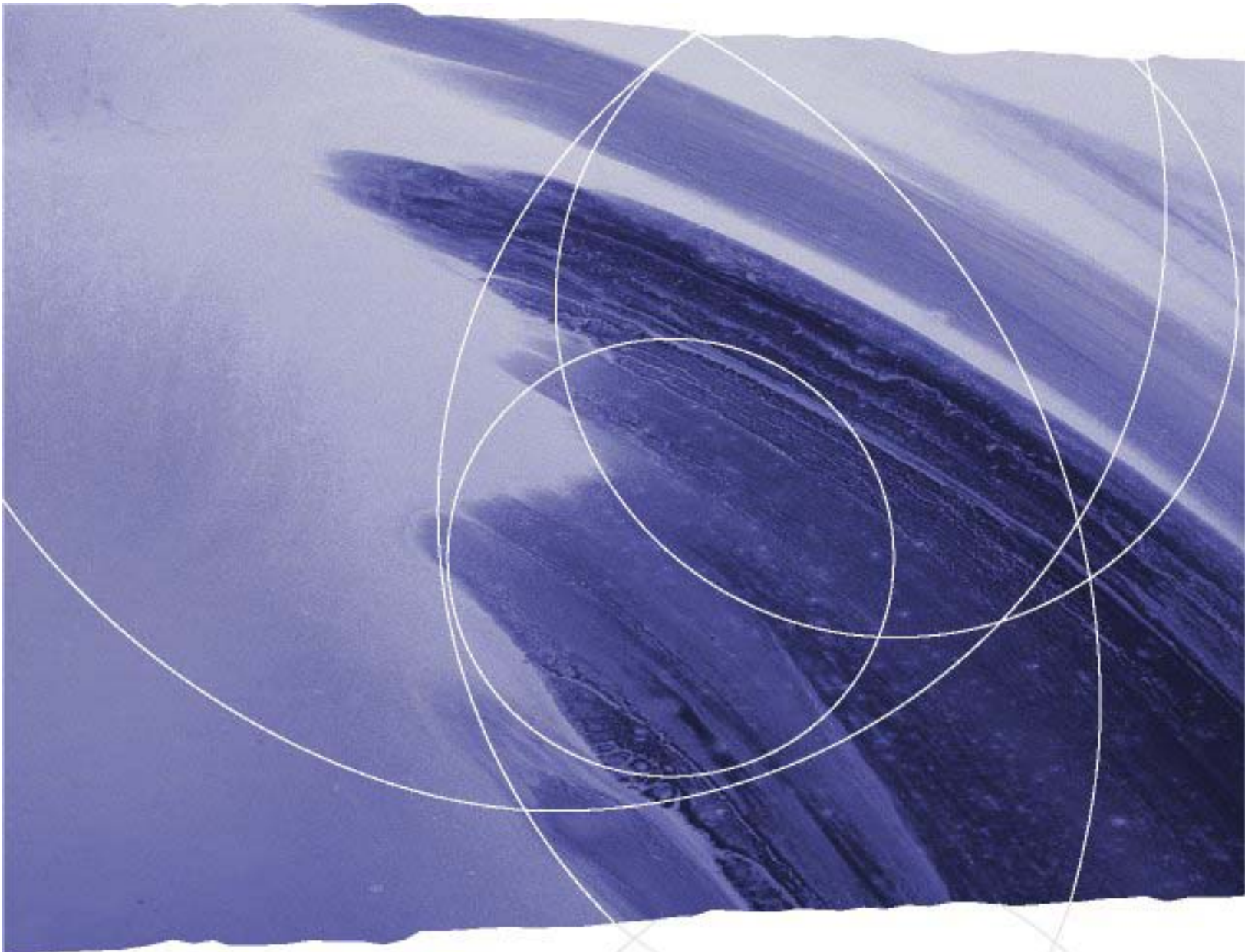
La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve.

5.4 Conditions particulières

L'utilisation d'un dictionnaire usuel de la langue française (Larousse, Robert, Multi), d'une grammaire et d'un ouvrage sur la conjugaison est permise. Il est à noter que toute grammaire publiée par une maison d'édition reconnue est autorisée, mais qu'on ne peut permettre l'utilisation d'une grammaire maison ou d'un ouvrage spécialisé comme *Info express*.

Pour la **production orale**, en période de préparation, l'utilisation de tous les ouvrages de référence ou autres documents pertinents est autorisée.

Au cours de l'intervention ou de la présentation, l'emploi de tout document ou support d'information ainsi que de tout accessoire est autorisé. Cependant, l'utilisation du texte intégral est interdite.



Éducation,
Loisir et Sport
Québec 

apprendre
tout au long de la vie

41-1090-MAJ